



15 juin 2023

CIRCULAIRE CTOI 2023-40

Madame/Monsieur,

SOUSSION DES STATISTIQUES DE PECHE OBLIGATOIRES POUR L'ANNÉE 2022 A LA CTOI

Cette lettre constitue le premier rappel pour la déclaration des statistiques de pêche obligatoires conformément aux dispositions établies dans les résolutions de la CTOI [15/01](#), [15/02](#), [12/04](#), [12/06](#), [13/04](#), [13/05](#), [17/05](#), [18/02](#), [18/05](#), [18/07](#), [19/01](#), [19/02](#), [19/03](#), et [21/01](#).

Les Parties Contractantes et les Parties Non-Contractantes Coopérantes (CPCs) de la CTOI qui n'ont pas encore soumis de statistiques complètes pour l'année statistique 2022 sont encouragées à fournir ces informations au plus tard le 30 juin 2023.

Pour toutes les CPC déclarant des pêcheries palangrières, les données peuvent être soumises en tant que données *préliminaires*, la date limite pour la soumission des données *finales* étant au plus tard le 30 décembre 2023.

Toutes les données devraient *de préférence* être soumises en utilisant les *formulaires* recommandés de la CTOI, disponibles sous forme de feuilles de calcul MS Excel et conçus pour fournir des conseils aux CPC sur les champs requis et le contenu attendu pour chaque type d'ensemble de données à rapporter au Secrétariat de la CTOI. Les formulaires IOTC facilitent grandement la gestion des données reçues grâce à leur harmonisation, tout en garantissant que les CPC respectent les normes et les listes de codes de la CTOI. Les [notes pour le remplissage des formulaires de la CTOI](#) et les [directives pour la déclaration des statistiques de pêche à la CTOI](#) fournissent des détails sur la manière de compiler les données originales et de remplir les formulaires. Les CPC sont priées de se référer au **Tableau 1** afin de déterminer le nombre et l'étendue des soumissions de fichiers pour chaque type d'ensemble de données attendu dans les délais.

Il est conseillé aux CPC de soumettre toutes les données statistiques soit par courrier électronique *exclusivement* à l'adresse IOTC-Statistics@fao.org (avec IOTC-Secretariat@fao.org en copie), soit par le biais de la plateforme e-MARIS. L'objet du courriel doit inclure une référence claire à la CPC qui soumet les données et à la/aux résolution(s) de la CTOI à laquelle/auxquelles les données se rapportent (par exemple, <code CPC>_15/02_4SF).

Pour des raisons de transparence et de sécurité, la soumission de données officielles via des services de partage de fichiers (par exemple, Dropbox, Google Drive, Microsoft OneDrive ou similaire) ne sera pas acceptée. Les CPC sont priés de contacter le Secrétariat de la CTOI à l'avance si les fichiers sont trop volumineux pour être envoyés par courriel.

N'hésitez pas à contacter le Secrétariat si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant ce qui précède.

Bien cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales**. **Président de la CTOI**. Copie à : Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPCs.

Ce message a été transmis par courriel uniquement

Tableau 1. Détails sur le nombre et la structure des fichiers de données attendus par le secrétariat de la CTOI pour chaque type d'ensemble de données, ainsi que les formulaires de la CTOI recommandés pour la déclaration

Type de jeu de données	Nombre attendu de soumissions pour l'année statistique	Formulaire
Captures annuelles conserves à bord	<u>Un fichier par année</u> , contenant les données pour <u>toutes les pêcheries et les espèces</u>	1-RC
Captures annuelles d'albacore conserves à bord ¹	<u>Un fichier par année</u> , contenant les données pour <u>toutes les pêcheries</u>	1-RC-YFT
Rejets annuels	<u>Un fichier par année</u> , contenant les données pour <u>toutes les pêcheries et les espèces</u>	1-DI
Matrice de l'état des soumissions	<u>Un fichier par année</u> , contenant les données pour toutes les catégories d'engins et espèces	1-DR
Navires de pêche ²	<u>Un fichier par année</u> , contenant les données pour toutes les pêcheries et classes de tailles de navires	2-FC
Captures et efforts géo-référencés (pêcheries côtières)	<u>Un fichier par pêcherie et année</u> , chacun contenant les données pour toutes les espèces ayant été en interaction avec la pêcherie	3-AR
Captures et efforts géo-référencés (pêcheries de surface)	<u>Un fichier par pêcherie et année</u> , chacun contenant les données pour toutes les espèces ayant été en interaction avec la pêcherie	3-CE
Captures et efforts géo-référencés (pêcheries palangrières)	<u>Un fichier par pêcherie et année</u> , chacun contenant les données pour toutes les espèces ayant été en interaction avec la pêcherie	3-CE
Activités et effort liés aux DCP dérivants	<u>Un fichier par pêcherie et année</u> , chacun contenant les données pour toutes les espèces ayant été en interaction avec la pêcherie	3-FA
Effort des navires d'assistance	<u>Un fichier par année</u>	3-SU
Fréquences de tailles	<u>Un fichier par année pour chaque engin de pêche et combinaison d'espèces</u> pour lesquelles des échantillons sont disponibles	4-SF
Prix du poisson ³	<u>Un fichier par année</u>	7-PR

¹ Uniquement applicable aux CPCs concernés par la résolution CTOI 19/01, c-à-d., Indonésie, R.I. Iran, Madagascar, Oman, et Somalie

² La soumission de ce jeu de données est volontaire

³ La soumission de ce jeu de données est volontaire